




Demande de réservation du centre culturel

Nom _____ Adresse _____

Prénom _____

 _____ Nombre de personnes _____

Manifestation _____

Date et heures de la manifestation _____

Occupation du _____ à partir de _____ heures jusqu'au _____ à _____ heures

Compte bancaire _____

<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Jour(s)</i>	<i>Taxes</i>
<input checked="" type="checkbox"/> caution		400,00 €
<input type="checkbox"/> salle de spectacle		300,00 € / jour
<input type="checkbox"/> salle annexe		120,00 € / jour
<input type="checkbox"/> salle cuisine		75,00 € / jour
<input type="checkbox"/> comptoir (verres)		150,00 € / jour
<input type="checkbox"/> cuisine uniquement pour réchauffer des plats		100,00 € / jour
<input checked="" type="checkbox"/> nettoyage		35,00 € / heure
Total à payer:		

Divers :

<i>Nombre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Désignation</i>
	Chaises		Tables hautes
	Tables		Porcelaine

- **La caution** est à payer au plus tard **10 jours après l'accord de notre Administration** sur le compte suivant :

IBAN LU30 1111 0025 4422 0000, Code BIC CCPLULL

Prière d'indiquer la « date de la manifestation » ainsi que « votre nom et prénom »

Le paiement de la caution vaut réservation définitive.

- **La résiliation** de la réservation doit être introduite par écrit (events@colmar-berg.lu) et sera facturée comme suit :
 - Dans un délai inférieur à 2 mois avant la date réservée : 50% de la caution.
 - Dans un délai inférieur à 1 mois avant la date réservée : 75% de la caution
 - Dans un délai inférieur à 1 semaine avant la date réservée : 100% de la caution.

Nous vous prions de bien vouloir appeler au moins une semaine avant l'événement au numéro de téléphone 661 153 855 pendant les heures de travail (08.00-12.00 et de 13.00-17.00 heures).

Je confirme avoir lu et accepté le règlement fixant les conditions d'utilisation des locaux et salles publiques du centre culturel de la commune de Colmar-Berg,

Date et signature

Vu et retourné avec l'accord de l'Administration Communale.
Colmar-Berg, le
Le fonctionnaire délégué,

Afin de garantir la tranquillité dans le voisinage, il est interdit de laisser ouvertes les portes et les fenêtres du centre culturel.